



L'ALPE de HOUEMONT
(Association Locale des Parents d'élèves) organise un

VIDE-GRENIERS A HOUEMONT au Parc de la Ronchère DIMANCHE 5 JUIN 2016

**Débarrassez votre grenier et réservez votre
emplacement de 3 mètres pour 9 euros**



Ouvert au public de 8H00 à 18H00.
Installation des stands à partir de 5H00 du matin.

**Les places sont limitées. Pensez à réserver dès que possible votre
emplacement.**

Date limite de dépôt des réservations : le 28 mai 2016.

**Pour cela, il vous suffit de compléter le coupon-réponse figurant à l'intérieur et
de le déposer chez Mme DARMET, 7 rue Louis Majorelle 54180 HOUEMONT
ou à la Mairie de Houdemont.**

**Pour tous renseignements, merci de contacter
Mme DARMET au 03.83.56.22.40**

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Règlement du Vide-Greniers " ALPE " du Dimanche 5 juin 2016 au Parc de la Ronchère à Houdemont

Article 1 : Cette journée est organisée par l'association ALPE de Houdemont (Association Locale des Parents d'Elèves). **Elle se tiendra au Parc de la Ronchère de 8H00 à 18H00 le dimanche 5 juin 2016. L'accueil des exposants débute à 5H00 du matin.**

Article 2 : Les emplacements à 9 euros les 3 mètres sont attribués par ordre chronologique d'inscription. Les emplacements ne sont pas couverts. Les tables, les tréteaux et les parasols ne sont fournis par l'ALPE. Merci de prévoir tout le matériel nécessaire pour votre installation.

Article 3 : Les participants sont priés de fournir **une photocopie de leur carte d'identité recto-verso** pour leur inscription au registre de la manifestation. Cette photocopie devra être jointe à la réservation de l'emplacement. **Aucun exposant ne sera accepté sans cette pièce.** Pour les exposants n'habitant pas Houdemont, merci de joindre un justificatif de domicile (facture de téléphone ou d'EDF par exemple).

Article 4 : Arrivée = Dès leur arrivée, les exposants s'installeront dans les places qui leur seront attribuées. **Les véhicules ont l'autorisation de pénétrer dans le Parc de la Ronchère de 5H00 à 7H45 uniquement.** Passée cette heure, aucun véhicule ne pourra être laissé à l'intérieur du parc (sauf décision des organisateurs).

Vente = En cas de vente d'objets lourds ou encombrants, nous vous remercions de bien indiquer à votre acheteur qu'aucun véhicule ne peut pénétrer dans l'enceinte du parc avant 18H00. Votre acheteur devra donc porter ces objets manuellement jusqu'à la sortie du parc ou venir les récupérer à l'heure du remballage uniquement.

Remballage = à partir de 18H00. **Chaque exposant est responsable de l'emplacement qui lui a été attribué ainsi que de l'évacuation des déchets et des invendus.** Prévoir des sacs poubelles.

Article 5 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls, les organisateurs seront habilités à le faire si nécessaire.

Article 6 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses, ...). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 7 : Les places non occupées après 7H45 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront acquises à l'association organisatrice à titre d'indemnité.

Article 8 : Vous avez obtenu l'autorisation exceptionnelle de participer à un vide-greniers. Dans ces conditions, vous avez acquis l'autorisation de vendre des objets que vous n'avez pas achetés en vue de la revente. **Ce vide-grenier n'est pas ouvert aux commerçants. La vente de boissons et de produits alimentaires est interdite aux exposants.** Cette vente est exclusivement réservée l'ALPE.

Article 9 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Inscription à retourner avant le 28 mai 2016
ALPE – 7 rue Louis Majorelle - 54180 HOUEMONT
OU à la MAIRIE de HOUEMONT

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIERS
se déroulant le 5 juin 2016 au Parc de la Ronchère à Houdemont

Je soussigné(e),

Nom Prénom :.....
Né(e) le.....à.....Département :.....
Adresse :.....
.....Code Postal :
.....Ville :
Tél. : Email :
Titulaire de la pièce d'identité :N° :
Délivrée lepar
N° d'immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance du règlement d'organisation fixé par l'ALPE et l'accepter
- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
 - ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

M'engage à rendre mon emplacement propre en évacuant les déchets et les invendus.

Réservation :

Nb d'Emplacements : X 9 € l'emplacement =€
(un emplacement est de 3 mètres minimum)

Paiement : par chèque bancaire à l'ordre de l'ALPE

Fait à

le

Signature :

NE PAS OUBLIER DE JOINDRE A VOTRE RESERVATION LA PHOTOCOPIE DE VOTRE CARTE D'IDENTITE RECTO-VERSO.

POUR LES PARTICIPANTS DEMEURANT EN DEHORS DE HOUEMONT, MERCI DE JOINDRE UNE PHOTOCOPIE DE JUSTIFICATIF DE DOMICILE.